

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 43-2025

**en date du 11 juillet 2025
portant sur l'achat de drapeaux**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de la société AUTERIE DEVAUD 10 rue d'Aquitaine, lieu dit La Chapelle 24270 SAVIGNAC LEDRIER, pour l'achat de drapeaux pour un montant de 232.40 € HT.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 11 juillet 2025

Pierre HACHIN
Maire

